

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

Le dix-huit juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes : pour 14 contre 0 abstention

**Présents** : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, Sylvain SOBOTA.

**Absents (excusés)** : Stéphane GUYONNAUD, Yann HARDY, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Stéphane TISSOT.

**Ont donné pouvoir** : Stéphane GUYONNAUD à Sylvain SOBOTA.

Yann HARDY à Sylvain SOBOTA.

Nathalie MASSART à Pascal CHEVALLEREAU

Sarah PAILLOT à Philippe ROISINE

Stéphane TISSOT à Jean-Marc JONO

Pascal CHEVALLEREAU a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Budget principal 2022 – décision modificative. DEL\_09362022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
<b>Section d'investissement</b>			
165/16 dépenses	Dépôts et cautionnement	1600,00 €	
165/16 recettes	Dépôts et cautionnement	1600,00 €	

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le dix-huit juillet deux mille vingt-deux  
Le Maire,  
Philippe ROISINE



Le secrétaire de séance  
Pascal CHEVALLEREAU

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 19/07/2022

- de sa publication le 19/07/2022

Le Maire,  
Philippe ROISINE

